



conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: Date de révision: 10/09/2019 Remplace la fiche: Version: 2.0

03/12/2018 03/12/2018



www.ardex.de

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : ARDEX RF
Code du produit : 32419

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Matériaux de construction

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel

Utilisation de la substance/mélange : Enduits de ragréage pour murs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

ARDEX GmbH

Friedrich-Ebert-Strasse 45

D-58453 Witten-Annen - Germany

T 0049 (0)2302/664-0 - F 0049 (0)2302/664-355

sicherheitsdatenblatt@ardex.de - www.ardex.de

Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la FDS : sicherheitsdatenblatt@ardex.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Phrases EUH : EUH208 - Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Phrases supplémentaires : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

régionale/nationale/internationale/locale.

2.3. Autres dangers

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

10/09/2019 FR (français) 1/6

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	(N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9 (N° Index) 613-088-00-6	> 0,005 - < 0,05	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	(N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9 (N° Index) 613-088-00-6	(0,05 = <c 1,="" 100)="" <="" h317<="" sens.="" skin="" td=""></c>

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Enlever les vêtements sales.

Premiers soins après inhalation : Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un

médecin

Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau en maintenant les paupières bien écartées. Si l'irritation oculaire persiste:

consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation légère.
Symptômes/effets après contact oculaire : Peut irriter les yeux et la peau. Rougeur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : de la poudre d'extinction. Mousse anti-alcool. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non dangereux.

Danger d'explosion : Aucun(e).

Reactivité en cas d'incendie : Le produit n'est pas explosif.

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

: En cas de combustion: libération de monoxyde de carbone - dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Protection en cas d'incendie : Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Ne pas intervenir sans un équipement de

protection adapté.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se

reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.

10/09/2019 FR (français) 2/6

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans du sable, de la terre, de la vermiculite.

Autres informations : Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur

(voir rubrique 13).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13. Voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger

: Voir rubrique 8.

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Eviter le contact oculaire direct avec le produit, y compris via la contamination des

mains.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute

manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Protéger du rayonnement solaire. Maintenir le récipient

fermé de manière étanche.

Informations sur le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Lieu de stockage : Conserver à l'abri du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Equipement de protection individuelle:

En cas de danger d'éclaboussures: lunettes de protection.

Protection des mains:

Gants de protection. (recommandée)

Туре	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
	Caoutchouc butyle, Gants en PVC	3 (> 60 minutes)			

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Aucune mesure spécifique nécessaire





Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Apparence : Pâte.

Couleur : Couleurs variées.
Odeur : A peine perceptible.

10/09/2019 FR (français) 3/6

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible pΗ : Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (acétate de

butyle=1)

: Non applicable

Point de fusion

Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : > 35 °C

Point d'éclair : > 93 °C Température d'auto-inflammation : > 100 °C

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

: 23 hPa Pression de vapeur

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 0,6

: Forme une émulsion en présence de l'eau. Solubilité

Log Pow : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Propriétés explosives Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

Autres informations

Teneur en COV : < 20 g/l COV - Ordonnance suisse

Indications complémentaires : Pas disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(e).

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. de la chaleur. points chauds, flammes nues.

Matières incompatibles 10.5.

Métaux alcalins. hydrides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Par combustion, forme : Gaz toxiques. Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	
DL50 orale rat	1020 mg/kg (Rat, Étude de littérature, Oral)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Peut provoquer une irritation légère
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Peut provoquer une irritation modérée
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

10/09/2019 FR (français) 4/6

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine

et symptômes possibles

: Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

ARDEX RF

Ecologie - général : Pas disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	Non applicable.
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable dans l'eau

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ARDEX RF	
Potentiel de bioaccumulation Pas de bio-accumulation.	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	
BCF poissons 1	1,313 - 3,162 (BCFBAF v3.01, Valeur calculée, Poids frais)
Log Pow	1,3 (Valeur expérimentale)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).

12.4. Mobilité dans le sol

ARDEX RF	
Ecologie - sol	Pas d'information disponible.
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	

Adsorption au sol

Ecologie - sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

71115 271 111	
PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requi	s
vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requ	ıis

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucune donnée disponible.

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour l'élimination des eaux : Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

usées

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

ARDEY RE

: Vider les résidus de l'emballage. Recycler ou éliminer conformément à la législation en vigueur.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 08 04 00 - déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)

08 04 10 - déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONI	U .		·	·
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation	officielle de transport de l'C	NU		
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de	danger pour le transport			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'en	14.4. Groupe d'emballage			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	Pas d'informations supplémentaires disponibles			

10/09/2019 FR (français) 5/6

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

- Transport par voie fluviale

Non applicable

- Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : < 20 g/l COV - Ordonnance suisse

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1	
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1	
H302	Nocif en cas d'ingestion.	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	
H318	Provoque des lésions oculaires graves	
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
EUH208	Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.	
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.	

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

10/09/2019 FR (français) 6/6